

Les journées de réanimation et la T2A

1. Calcul du nombre de jours de réanimation par RSS/RSA

Depuis janvier 2002 trois algorithmes différents ont été utilisés pour décompter les journées de réanimation. Ces évolutions résultent des modifications apportées par un groupe d'expert piloté par la DHOS. Ces algorithmes ont été transposés dans les versions successives de GENRSA. GENRSA applique l'algorithme en cours de validité à chaque RSS et inscrit le nombre de journées de réanimation dans le RSA correspondant. Ce nombre définit le nombre de journées de réanimation.

a. Algorithme 1^{er} semestre 2002 :

Le nombre de journées de réanimation pour un séjour est égal à la somme des durées de séjour partielles des RUM du RSS pour lesquels on retrouve la présence [d'actes marqueurs](#). Cet algorithme a été intégré dans GENRSA 6.7.1.

b. Algorithme 2^{ème} semestre 2002 – Année 2003

Pour les séjours des patients de plus de 16 ans l'algorithme se base sur la détection préalable des unités dans lesquelles les journées de réanimation vont être décomptées. Pour qu'une UM soit éligible il faut que dans ses RUM il y ait une exhaustivité du recueil de l'IGS de plus de 90%. Le nombre de journées de réanimation pour un séjour se définit comme la somme des durées de séjour partielles des RUM des UM ainsi détectées, pour lesquels on retrouve un acte marqueur, sans critère sur la valeur de l'IGS. Pour les moins de 16 ans le critère d'IGS n'est pas utilisé, seule la présence d'actes marqueurs est nécessaire. Il n'y a pas de détection d'UM préalable.

Cet algorithme a été intégré dans GENRSA 6.7.2 et GENRSA 6.8.

c. Algorithme 2004 (T2A) :

Le nombre de journées de réanimation pour un séjour est égale à la somme des durées de séjour partielle des RUM du RSS pour lesquels on retrouve un IGS supérieur à 15, si l'âge est supérieur à 16 ans, et la présence d'actes marqueurs. Si la durée de séjour de réanimation ainsi calculée est égale à 0 alors elle devient égale à 1. Si le séjour est groupé dans un GHM appartenant à [la liste des GHM excluant la réanimation](#) la durée de séjour est mise à 0.

Cet algorithme est intégré dans la fonction groupage 7.9 ainsi que dans GENRSA 7.9.

2. Valorisation des journées de réanimation par établissement

Depuis janvier 2004 plusieurs modes de prise en compte des journées de réanimation ont été réalisés.

a. Les calculs pour le BP :

Le nombre de journées de réanimation calculées pour la détermination des BP correspond à la somme de la variable durée de séjour de réanimation indiqué dans les RSA du 2^{ème} semestre 2002, pour les séjours classés dans des GHM n'appartenant pas à la liste des GHM excluant la réanimation, multiplié par 2.

Un ajustement a été réalisé en attribuant une journée de réanimation dans le cas où on retrouvait dans le RSA un IGS supérieur à 15 et une durée de séjour égale à 0, pour les GHM n'appartenant pas à liste des GHM excluant la réanimation.

b. Les calculs réalisés par MAHOS V9

Le nombre de journées de réanimation calculées par MAHOS V9 correspond à la somme de la variable durée de séjour de réanimation indiqué dans les RSA de l'année 2003 pour les séjours classés dans des GHM n'appartenant pas à la liste des GHM excluant la réanimation.

Un ajustement a été réalisé en attribuant une journée de réanimation dans le cas où on retrouvait dans le RSA un IGS supérieur à 15, la présence d'actes marqueurs et une durée de séjour de réanimation égale à 0, pour les GHM n'appartenant pas à liste des GHM excluant la réanimation.

c. Les calculs réalisés par MAT2A :

MAT2A présente un nombre de journées pour l'année n et pour l'année n-1.

Pour l'année n (2004) : le nombre de journées de réanimation calculées est égal à la somme de la variable durée de séjour de réanimation indiqué dans les RSA transmis. Aucun ajustement n'est réalisé.

Pour les traitements du premier trimestre 2004, les données de l'année 2003 n'étant pas disponibles, MAT2A a utilisé les données 2002 de la même période comme base de comparaison. De plus les critères d'exclusion de la réanimation (IGS inférieur à 15 et GHM excluant la réanimation) ont été appliqués sur ces données. Enfin, pour les RSA ayant les critères de réanimation et une durée de séjour de réanimation égale à 0 celle-ci a été considérée comme valant 1.